



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**  
**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
greffe@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

**COMMUNICATION N° 06/2022**

## **Pénurie d'énergie**



**LAVAU**  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007



Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

## **Service des eaux**

Le service des eaux s'est doté d'un plan d'urgence (validé par les services de l'Etat au début de cette année) qui prévoit expressément le risque « coupure d'électricité ». Le service a fait le point au début du mois de septembre pour peaufiner la mise en œuvre du plan d'urgence. Comme les autres services, il est confronté à la difficulté de prévoir quelles seraient l'ampleur et la durée des éventuelles coupures de courant. Quoi qu'il en soit, nos installations de traitement, de pompage et de contrôle du réseau d'eau sous pression sont équipées de batteries qui permettent de palier des coupures de quelques heures, même répétées. La plupart de ces batteries sont neuves, toutes sont récentes.

Par sécurité, il a été prévu de renforcer et renouveler certaines de ces capacités et nous nous sommes assurés auprès de notre fournisseur qu'il dispose de matériel de rechange et de secours en quantité suffisante (étant entendu qu'il ne serait pas pertinent que la Commune en fasse elle-même l'acquisition). En revanche, nous n'avons pas d'influence, ni d'informations, sur les conséquences de coupures de courant sur le réseau des télécommunications, dont nous dépendons pour faire fonctionner le réseau. Un contrôle manuel est toutefois possible, même s'il est moins précis.

Par ailleurs, le service veillera à ce que les réservoirs soient toujours pleins afin de pouvoir alimenter la population en eau potable même lors d'éventuelles coupures prolongées. Aucun nettoyage, ou réparation de réservoir, n'est prévu cet hiver ; ils fonctionneront donc à pleine capacité. Des éventuelles coupures de courant nous obligeront toutefois à les remplir à des heures où le courant sera plus cher que d'habitude. Cela aura une influence négative sur les comptes 2022 et 2023 qu'il est impossible de chiffrer à l'heure actuelle. L'augmentation générale du prix du courant aura aussi un impact négatif sur les comptes.

Enfin, le service étudie la possibilité d'installer à terme des panneaux photovoltaïques sur les réservoirs. Ce courant ne pourrait toutefois pas servir à alimenter le système en secours, notamment les pompes.

## **Eclairage public**

Comme expliqué dans la communication 07/2021, la Commune n'est actuellement pas en mesure d'éteindre l'éclairage public sur tout le territoire communal en laissant allumés les passages pour piétons. Le Conseil communal sera bientôt nanti d'un préavis pour effectuer les investissements nécessaires. Si une extinction totale de l'éclairage public devait être imposée par les Autorités fédérales ou cantonales, la Municipalité veillera à ce que les questions de responsabilité des propriétaires de routes soient clarifiées et le cas échéant adaptées.



Rappelons que la Municipalité a écrit dès cet été à toutes les entreprises sur le territoire communal pour leur demander d'éteindre leurs enseignes lumineuses au cœur de la nuit. Nous avons déjà reçu plusieurs réponses positives.

## **Eclairage de Noël**

Par mesure d'économie, la Commune renoncera à l'éclairage de Noël en 2022 (sauf les « fantômes », qui sont installés sur des lampadaires allumés de toute façon).

## **Mesures prises pour les immeubles communaux**

Les immeubles propriété de la Commune sont chauffés au gaz et au mazout et quelques-uns à l'électricité. De manière générale, les citernes à mazout ont été remplies au maximum pendant l'été. A signaler que la Commune n'achète pas l'électricité sur le marché libre, mais sur le marché régulé. Pour le budget 2023, les montants concernant les énergies ont été ajustés par un facteur allant de 1,25 à 2.

La Municipalité met en place des mesures permettant de limiter la consommation d'énergie. Elle émet des règles générales valables pour tous les biens communaux. Ces règles sont les suivantes :

- Tous les locaux et appartements communaux sont chauffés à 20° au maximum.
- Les espaces communs tels que couloirs, wc, etc. sont chauffés à 17°.
- Les appareils présents dans les différentes salles de la commune, telles les armoires frigorifiques, seront débranchés après utilisation ou maintenus en fonction à un niveau minimal.
- Les locaux utilisés occasionnellement seront maintenus à une température définie de cas en cas (grandes salles, temples, etc.) durant les périodes de non utilisation.
- Une procédure de contrôle des pompes, brûleurs et systèmes de ventilation est mise en place.
- L'éclairage sera diminué partout selon les possibilités techniques de chaque emplacement.
- Les locaux seront équipés de lampes de poche et de thermomètres.
- Des fiches d'information et de contrôle sont préparées ; des actions de « contrôles et conseils » seront effectuées par le service des bâtiments.



Le travail d'analyse détaillée de chaque installation se fait en priorité sur les bâtiments consommant beaucoup d'énergie, soit les collèges puis certains parkings, viennent ensuite les immeubles administratifs, les locatifs, les grandes salles et les temples. Des adaptations ponctuelles pourront avoir lieu ; elles seront traitées au cas par cas.

### **Services administratifs**

En cas de coupure de courant électrique, les diverses attestations et autres documents délivrés par l'administration communale ne pourront pas être établis. Les informations seront communiquées selon les possibilités à disposition et l'évolution de la situation.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 octobre 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti